

Transjurane (A16), l'excursion mettra en évidence plusieurs réalisations témoignant d'une collaboration réussie entre les deux spécialités: le trajet inclut la visite d'une série d'ouvrages de différentes envergures, dont les portails habilement intégrés au contexte des tunnels Mont-Terri Nord et Mont-Russelin Sud. Le dialogue entre les ouvrages de la Transjurane et le paysage repose sur le langage unifié développé par l'architecte Renato Salvi (architecte de la Ville de Sion) et les Ingénieurs Jurassiens Associés pour tous les éléments de l'infrastructure – du simple parapet aux passages sous-voies ou talus, en passant par les piles, culées et parois antibruit, jusqu'aux centrales de ventilation. Déployant ainsi une physionomie et une identité propres, l'autoroute n'est aujourd'hui plus un no man's land.

L'après-midi sera consacré à la centrale énergétique Forsthaus conçue par Graber Pulver Architectes à Berne et au centre sportif de Weissenstein signé Penzel Valier Architectes.

Les architectes et ingénieurs ayant conçu les projets présenteront leurs réalisations sur place et la journée se terminera par une table ronde animée par l'architecte zurichoise Aita Flury au centre sportif de Weissenstein. Les architectes responsables des ouvrages visités thématiseront l'importance longtemps négligée des projets d'infrastructure et la valeur culturelle d'une concertation engagée entre architecte et ingénieur.

(SIA)

**Journée BGA 2015 « Architecte & ingénieur – Infrastructures comme objets d'étude interdisciplinaires »**  
Vendredi 4 septembre 2015, 9h – 17h30  
Rendez-vous à la gare de Porrentruy (JU) à 9h00  
Etape finale du parcours au centre sportif de Weissenstein (BE)  
Coût: membres SIA et des sociétés spécialisées SIA fr. 100.-; invités: fr. 150.- (transferts & repas inclus)  
Inscriptions et informations complémentaires: [www.sia.ch/form/BGA2015](http://www.sia.ch/form/BGA2015)

## EMBOUTEILLAGE DE RÉFORMES LÉGISLATIVES SUR LA PASSATION DES MARCHÉS

La SIA a répondu par une prise de position critique à la consultation sur la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), ainsi qu'au projet d'ordonnance qui s'y rattache (P-OMP).

Le bien-fondé et les modalités de régulations étatiques sont des objets de débat récurrents au sein des milieux économiques. Le dernier Swiss Economic Forum en a fait un thème prioritaire, qui préoccupe aussi la SIA. Elle a donc élaboré

une prise de position détaillée dans le cadre de la consultation concernant la révision de la LMP, respectivement de l'OMP.

Ayant augmenté de près d'un quart au cours des dix dernières années, le recueil officiel du droit fédéral atteint aujourd'hui quelque 66 000 pages. Des études démontrent qu'une entreprise d'une vingtaine de collaborateurs doit ainsi consacrer plus de 55 heures par mois à se mettre en règle sur les points essentiels. Or, le simple bon sens peine à concevoir que chaque canton organise la passation des marchés différemment et que la Confédération ait de surcroît développé une procédure propre.

Un groupe d'experts désignés paritairement par les cantons et la Confédération (AURORA) a élaboré un projet de loi unifié, qui est maintenant en consultation. Quant aux prises de position concernant le concordat intercantonal (P-AIMP), elles ont pu être remises aux autorités l'année dernière et, au niveau fédéral, la consultation s'est achevée le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Dans sa prise de position, la SIA plaide fermement en faveur de l'harmonisation et saisit l'occasion de faire réentendre les préoccupations négligées des branches qu'elle représente. Ne serait-ce que dans un intérêt d'économie publique bien compris, la SIA réclame que les prestations d'étude et de planification soient appréhendées à leur juste valeur. L'étude professionnelle de projets est un gage de succès et les mesures d'épargne à ce niveau représentent de fausses économies. Dans ce contexte, la SIA exige l'application contraignante des modèles reconnus de passation qu'elle a développés, soit le règlement SIA 142 pour les concours, le règlement SIA 143 pour les mandats d'étude parallèles, ainsi que le règlement SIA 144 pour les appels d'offres.

Prise de position et lettre d'accompagnement:  
[www.sia.ch/fr/themes/passation-des-marches](http://www.sia.ch/fr/themes/passation-des-marches)

Denis Raschpichler, arch. dipl. EPF, est le responsable pour la passation des marchés au sein de la SIA.  
[denis.raschpichler@sia.ch](mailto:denis.raschpichler@sia.ch)

## A LA PÊCHE AUX ADRESSES

Courriers et e-mails non désirés atterrissent de plus en plus souvent dans les boîtes aux lettres des membres SIA. Consciente du problème, la SIA envisage des contre-mesures appropriées.

Max Muster est un individu on ne peut plus heureux, mais l'avocat établi dans le canton de Zurich s'est rarement senti aussi honoré qu'actuellement: un institut de formation européen des plus prestigieux lui a fait parvenir un somptueux carton d'invitation pour un congrès

international de jurisprudence – bien qu'il n'ait jamais suivi d'études ou de formation continue dans l'établissement en question. Que la manifestation soit payante ne le dérange pas. Grâce à la newsletter d'une entreprise slovaque, il vient en effet de faire une telle économie sur l'achat de sa nouvelle tablette qu'il peut sans problème s'offrir les frais d'inscription. Ses vacances aussi sont déjà réservées: une offre spéciale de croisière en Méditerranée proposée aux membres du barreau.

Il n'avait vraiment pas conscience d'être aussi connu.

Et aujourd'hui, une grosse enveloppe adressée au « Professeur Max Muster » l'attendait chez lui. C'est là qu'il se souvient que l'invitation de l'année précédente à la journée du barreau organisée par l'association « Pro Justizia » était déjà libellée de la même manière. Sa fierté retombe comme un château de cartes: Max Muster n'est rien d'autre qu'une adresse qui s'est faufilee, légalement ou non, dans les fichiers d'une multitude d'entreprises et d'institutions.

L'impression d'être avant tout une adresse prometteuse est également partagée par nombre de membres SIA depuis quelque temps. Comme membre SIA, on reçoit effectivement une multitude de messages électroniques ou courriers non désirés, expédiés par des firmes ou des organismes qui n'ont aucun lien avec la SIA et ce, dans le seul but de promouvoir leurs produits ou services.

### Commerce d'adresses

A la suite de communications reçues de ses membres à ce sujet, la SIA s'est penchée sur le problème et a pu mettre en évidence trois cas de figure.

- 1) Des adresses de membres SIA mises à disposition à des conditions strictes pour une action unique (p. ex. envoi d'une revue ou invitation à un congrès) ont été illégalement incorporées à des fichiers non autorisés pour des usages propres.
- 2) Des revendeurs d'adresses professionnels copient celles figurant sur le site web de la SIA et les intègrent à leurs propres fichiers pour en faire commerce.
- 3) Diverses entreprises (p. ex. des médias) recopient les adresses du site de la SIA, puis les ajoutent à leur banques de données à des fins propres.

Dans le premier cas, les problèmes demeurent circonscrits: la SIA n'y a jusqu'ici que rarement été confrontée et elle intervient en conséquence s'il y a lieu, de même qu'elle agit de façon préventive. De plus, elle ne communique des adresses de membres qu'à titre exceptionnel. Les autres

cas de figure sont en revanche très problématiques. Le bureau SIA n'est évidemment pas en mesure d'empêcher quiconque de consacrer des journées à recopier les adresses d'une liste officielle, puis d'en faire usage.

Vu que de tels usages non autorisés se multiplient depuis quelque temps, la SIA évalue diverses mesures et n'exclut pas de renoncer à publier l'adresse de ses membres sur le site de la Société. Dans cette perspective, elle effectuera un sondage auprès d'eux afin de savoir s'ils souhaitent voir leurs coordonnées maintenues, ou s'ils préfèrent y renoncer pour se protéger de l'envoi intempestif d'informations publicitaires.

(SIA)

## REGISTRE SIA DES LÉS D'ÉTANCHÉITÉ

La commission SIA 281 « Lés d'étanchéité – Lés d'étanchéité en matière synthétique, bitumineux ou à base d'argile – Essais des produits et des matériaux, désignations de produit » publie tous les six mois une liste des lés d'étanchéité bitumineux pour lesquels un rapport sur les essais entièrement réussis selon SIA 281 est disponible dans un domaine d'application spécifique. Le rapport est élaboré à la demande du fabricant concerné. Le registre actuel des lés d'étanchéité peut être consulté sur le site Internet de la SIA à l'adresse [www.sia.ch/register](http://www.sia.ch/register).

Le registre actuel est valable jusqu'à fin 2015. A partir de 2016, la SIA prévoit d'introduire un nouveau registre sur la base d'un nouveau règlement. Seront inclus les matériaux d'étanchéité de type « lés d'étanchéité en

matière synthétique ou bitumineux, barrières géosynthétiques, ainsi que l'étanchéité appliquée liquide » qui satisfont aux exigences des normes suisses en vigueur (SIA 271, SIA 272, SIA 273 et SN 640 450ff) pour l'application concernée sur la base de la déclaration de performance établie par le fabricant.

Andreas Roller, président de la commission SIA 281;  
[roller.andreas@ch.sika.com](mailto:roller.andreas@ch.sika.com)

## AU-DELÀ DES FRONTIÈRES (CANTONALES)

Le prochain ouvrage *A voir*, dont la sortie est prévue pour novembre 2016, pourra finalement porter fièrement son sous-titre de *Petit guide d'architecture romande*.

Depuis 2011 et jusqu'ici, la publication regroupait les visites proposées par la SIA section Vaud, dans le canton et chez ses voisins proches. Une centaine d'objets architecturaux, d'infrastructures ou d'ouvrages d'art ont ainsi été répertoriés sous forme de double page présentant plans, coupes, élévations et photos du projet, complétés par un bref résumé et des informations relatives au mandat. Après deux premières éditions, l'ouvrage est devenu un véritable support de diffusion et de sensibilisation à la culture du bâti.

Sélectionné début 2015 comme un des huit projets portés par la SIA Coordination romande, le comité de rédaction associe désormais les sections Genève, Neuchâtel et le groupe régional Bienne - Seeland et inclura des visites d'objets fribourgeois, jurassiens et valaisans. Cette collaboration a été mise en

place avant l'été pour un travail en amont de la parution, qui commence avec la coordination des visites programmées par chaque section.

Avec l'ambition de publier plus de 120 réalisations, le comité de rédaction souhaite conserver les caractéristiques principales des deux premiers volumes: petit format et prix abordable; uniformité de présentation mais liberté de représentation pour chaque objet; et surtout, diversité des projets, des échelles et des programmes.

Véritable catalogue de l'environnement construit récent en Suisse romande, *A voir 2015-2016* viendra compléter une collection qui s'adresse aussi bien aux professionnels de la construction qu'aux amateurs.

Héloïse Gailing, Pour le comité de rédaction A voir 2015-2016

## 1<sup>RE</sup> RENCONTRE DES SECTIONS ROMANDES

Le jeudi 27 août 2015 aura lieu la première rencontre annuelle des sections romandes de la SIA. Cette année, les bénévoles des sections FR, GE, JU, NE, VD et VS seront les hôtes du groupe régional SIA Bienne - Seeland. Dès 15h, sont prévus une conférence au sujet du futur quartier urbain AGGLOlac, un tournoi de pétanque suivi d'un apéro au bord du lac ainsi qu'un souper au restaurant La Péniche, à Nidau. Inscriptions jusqu'au 24 août à [regionalgruppe.biel@be.sia.ch](mailto:regionalgruppe.biel@be.sia.ch).

Anna Hohler, SIA – Coordination romande

sia



Lachat SA et une entreprise active sur le marché jurassien pour la fourniture de bétons hydrauliques, bétons bitumineux et pierres naturelles. Afin de répondre aux challenges technologiques et commerciaux de l'avenir, nous recherchons notre futur

**DIRECTEUR/GESCHÄFTSLEITER**

**Découvrez le détail de notre offre sur [www.lachatsa.ch](http://www.lachatsa.ch)**

LACHAT SA – Malcôte 180 – Asuel – 032 462 03 00

**RICHARD Pierre SA**

**Ferblanterie – Couverture**

**Maîtrise fédérale**

*Nouvelle direction:*  
*Christian Gasser, maître ferblantier*

Rue du Valentin 58  
1004 Lausanne  
Tél. 021 646 01 58

Fax 021 647 44 67  
[info@richardpierrez.ch](mailto:info@richardpierrez.ch)  
[www.richardpierrez.ch](http://www.richardpierrez.ch)